

**VILLE DU GRAND SUDBURY**  
**DEMANDE DE PERMIS POUR CHARGE**  
**DE DIMENSIONS EXCEPTIONNELLES**  
(DÉPLACEMENT UNIQUE) - révision : 31 juillet 2012

N° DE PERMIS CORRESPONDANT	
DATES DU DÉPLACEMENT - ANNÉE / MOIS / JOUR	

Ce permis est accordé sous réserve des conditions prescrites à la section 20 du règlement 2010-1 de la Ville du Grand Sudbury (V.G.S.).

Description du véhicule : \_\_\_\_\_

Description de la charge : \_\_\_\_\_

Longueur totale : \_\_\_\_(m) largeur : \_\_\_\_(m) hauteur : \_\_\_\_ (m) poids : \_\_\_\_ (tonnes)

Origine : \_\_\_\_\_

Destination : \_\_\_\_\_

Itinéraire: \_\_\_\_\_

**CONDITIONS :**

Auteur de la demande / propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ téléphone : \_\_\_\_\_ télécopie : \_\_\_\_\_

L'auteur de la demande / le propriétaire assume la responsabilité des dommages aux rues ou des services en raison de la demande ci-dessus. L'auteur de la demande / le propriétaire assume la responsabilité de tous les coûts associés aux services fournis par la V.G.S. en raison du déplacement indiqué ci-dessus et il en est responsable.

Si les données sur la charge de dimensions exceptionnelles sont erronées ou si les conditions environnementales, physiques ou structurales le long de l'itinéraire changent, la police, le MTO, le MEO ou un employé autorisé de la Ville du Grand Sudbury peut annuler et interdire le déplacement en en avisant soit l'auteur de la demande de permis ou le propriétaire ou le conducteur.

---

ENTREPRENEUR /  
PROPRIÉTAIRE

DATE

(V.G.S.) TRANSPORTS ET  
CIRCULATION

SECTION DES TRANSPORTS ET DE LA CIRCULATION DE LA V.G.S.  
TÉLÉPHONE : 705 674-4455

TÉLÉCOPIE À LA POLICE (PAR LA V.G.S.)  
TÉLÉCOPIE : 705 560-6109  
Révision : 7 août 2012